

## Réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2025

**Effectif légal du conseil syndical : 64**

**Nombre de conseillers en exercice : 64**

**Nombre de conseillers présents : 39**

**Nombre de conseillers représentés : 9**

**Nombre de votants : 48**

Convoqué le 25 novembre 2025, le conseil syndical s'est réuni le 10 décembre 2025 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLAUME

### 124<sup>e</sup> Séance

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT

Monsieur Claude AUBERT

Monsieur Frédéric BONNICHON

Monsieur Jean-Pierre BRENAS

Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Gérard CHANSARD

Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Monsieur Alain DEAT

Monsieur Antoine DESFORGES

Monsieur Gérard DUBOIS

Madame Catherine FROMAGE

Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylvain KEMMOE

Monsieur Jacques LARDANS

Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur André MAGNOUX

Madame Christine MANDON

#### Étaient excusés / absents :

Madame Danielle MISIC

Madame Christine PACAUD

Monsieur Gilles PAULET

Madame Mina PERRIN

Monsieur Jérôme PIREYRE

Monsieur Stéphane PONCE

Monsieur Marc REGNOUX

Monsieur Bruno RESSOUCHE

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL

Madame Valérie ROUX

Monsieur Vincent SOULIGNAC

Monsieur Bruno VALLADIER

Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Gilles VESCOVI

Madame Cécile BIRARD

Monsieur Jérôme DE ABREU

Monsieur Pierre DESMARETS

Monsieur Jean-Paul FAURE

Monsieur Roland GRENET

Monsieur Claude AIGUESPARSES  
Monsieur Marcel ALEDO  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Pierre CHASSAING  
Madame Nathalie DOS SANTOS  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE

Madame Nathalie MARIN  
Madame Dominique MARQUIE  
Monsieur Christian MELIS  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur François REPOLT  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Madame Nadine VALLESPI  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Jérôme AUSLENDER	à	Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Éric BRUN	à	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES	à	Madame Christine MANDON
Monsieur Pierre CHASSAING	à	Monsieur Pierre DESMARETS
Madame Nathalie DOS SANTOS	à	Monsieur Gérard GUILLAUME
Madame Nathalie MARIN	à	Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Pascal PIGOT	à	Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN	à	Madame Catherine FROMAGE
Madame Nadine VALLESPI	à	Monsieur Gilles PAULET

**Engagement dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le vote du Budget primitif 2026 du PETR du Grand Clermont étant programmé début 2026, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après en amont du vote du budget dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Chapitre budgétaire	Budget 2025	Montant autorisé (25%) pour 2026
20 - immobilisations incorporelles	130 000	32 500
21 - immobilisations corporelles	20 000	5 000
45 – Opération pour compte de tiers	415 250.62	103 812.65
<b>TOTAL</b>	<b>565 250.62</b>	<b>141 312.65</b>

Le conseil syndical, après en avoir délibéré autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 11 décembre 2025.

Gérard GUILLAUME,  
Secrétaire de séance.

Dominique ADENOT,  
Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20251210-20251210-859-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025